



## PROJET PASTORAL

Le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte.

(Gravissimum educationis, Vatican II, 1965)



## TABLE DES MATIERES

<b>1. ENRACINEMENT DU PROJET PASTORAL.....</b>	<b>3</b>
1.1. Participation de PCH à la mission de l'Église .....	3
1.2. Diversité des personnes au service d'un projet commun.....	3
<b>2. AMBITION DU PROJET PASTORAL.....</b>	<b>3</b>
2.1. S'adresser à tous.....	3
2.2. Allier Foi et culture .....	4
2.3. Annoncer, célébrer et servir .....	4
2.4. Cheminer à son rythme .....	5
<b>3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET PASTORAL.....</b>	<b>5</b>
3.1. Formation des différents acteurs .....	5
3.2. Pédagogie pastorale .....	6
3.3. S'aimer et s'ouvrir aux autres.....	6
3.4. S'engager pleinement.....	6
<b>4. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PASTORAL .....</b>	<b>7</b>
4.1. Chef d'établissement.....	7
4.2. Adjointes en pastorale scolaire .....	8
4.3. Aumônier .....	8
4.4. Conseil pastoral .....	9
4.5. Autres intervenants .....	9



## **1. ENRACINEMENT DU PROJET PASTORAL**

### **1.1. Participation de PCH à la mission de l'Église**

Paul-Claudel-d'Hulst (PCH) est un établissement scolaire associé par contrat à l'état, reconnu catholique par l'archevêque de Paris. À ce titre, PCH met en œuvre la mission ecclésiale de promotion de la personne humaine à travers la transmission de la culture et l'éducation de la conscience, au service d'une société de justice et de paix<sup>1</sup>.

En affirmant, comme elle l'a toujours fait, son droit de fonder des écoles, l'Église aide les parents à assumer leur droit naturel d'éduquer leurs enfants. Elle veille à ce qu'ils puissent se sentir accueillis dans des lieux où l'Évangile est à la fois vécu et proposé.

### **1.2. Diversité des personnes au service d'un projet commun**

La Communauté éducative de PCH rassemble, au service d'un même projet, des catholiques et des membres de la société humaine dans toute sa diversité. Elle se met naturellement au service de tous les jeunes qui lui sont confiés, et élargit sa mission aux familles et aux personnes de l'établissement, quelle que soit leur foi ou leurs convictions.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, les membres de la communauté éducative de PCH (qui rassemble les professeurs, le personnel, les élèves et leurs familles) sont sollicités, dans le respect de leur liberté de conscience, pour participer à des propositions de l'équipe pastorale. Les chrétiens ont une responsabilité spécifique au sein de l'école catholique : ils peuvent y exercer leur apostolat<sup>2</sup>. Les fidèles catholiques laïcs trouvent à PCH un lieu pour y vivre leur foi. Ils contribuent ainsi au climat évangélique de l'établissement.

## **2. AMBITION DU PROJET PASTORAL**

### **2.1. S'adresser à tous**

Les élèves, issus de cultures parfois très différentes, participent activement à la vie de PCH en exprimant des attentes et des demandes diverses concernant la foi. Certains cherchent à l'approfondir et à en vivre. D'autres sont curieux de l'Évangile et de la personne du Christ. D'autres encore observent et écoutent avec respect. D'autre enfin n'ont pas d'attente personnelle vis-à-vis de la foi. Tous sont la raison d'être de PCH, qui a le souci d'accueillir chacun, conformément à l'enseignement du Christ.

---

1 Cf. Statut de l'Enseignement Catholique en France (SEC) 2013, art. 18.

2 Cf. SEC, art. 35, 51 et 146 ; Cf. Vatican II - Apostolicam Actuositatem 1965, n° 2.



Cet accueil universel au nom du Christ ouvre sur la proposition, aux enfants et aux adultes volontaires, d'une catéchèse ordonnée et de la préparation aux sacrements, en communion avec la vie du diocèse.

Accompagner les jeunes suppose une attitude bienveillante et ouvert, qui permette d'accueillir les adolescents tels qu'ils sont, dans le respect de la dignité de leur vie et de leur histoire personnelle.

## **2.2. Allier foi et culture**

La foi et la culture, indispensables à la vie de l'être humain, ont vocation à être unies au sein de l'école catholique. En effet, l'animation pastorale ne peut être dissociée de l'ensemble du projet éducatif, en raison du fait que « *les champs éducatifs participent intégralement du champ pastoral* »<sup>3</sup>.

L'annonce du kérygme et la transmission de la foi ne se limitent pas à la catéchèse. Cette vocation infuse donc toutes les activités de l'établissement, par la recherche du perfectionnement humain et chrétien<sup>4</sup>. Cette annonce a pour forme l'exemplarité par laquelle les chrétiens manifestent une véritable cohérence entre leurs paroles et leurs actes. Elle manifeste la charité qui caractérise la vie du Christ, tout à la fois explicite et respectueuse de la liberté religieuse.

## **2.3. Annoncer, célébrer et servir**

PCH propose à sa communauté une solide formation chrétienne, une ouverture à la vie de la prière et la possibilité de s'engager dans des services divers, en collaboration avec de nombreuses associations. L'établissement offre ainsi des lieux, des temps et des rencontres favorables au discernement des choix que les élèves ont à faire au cours de leur scolarité. Il s'agit pour eux de devenir des adultes responsables.

De plus, ceux qui vivent de la foi ont à découvrir la manière dont Dieu les appelle à se mettre au service de leurs frères en témoignant du Christ. Ce chemin de foi exigeant implique des responsabilités particulières. Il est pour tous un appel à l'exemplarité, à la fidélité et à la vérité.

Une éducation équilibrée cherche autant à transmettre des connaissances intellectuelles qu'à faire grandir en humanité. L'écologie intégrale veut prendre en compte ensemble le cœur, le corps et l'esprit de l'être humain. Dans cette dynamique, PCH cherche à favoriser la croissance de sa communauté éducative dans une triple dimension : affective, relationnelle, et spirituelle.

---

<sup>3</sup> Cf. SEC, art. 126.

<sup>4</sup> Cf. L'École catholique au seuil du troisième millénaire – Congrégation pour l'éducation catholique 1997, n° 14.



#### **2.4. Cheminer à son rythme**

Le projet pastoral de PCH cherche ainsi à :

- créer les conditions de possibilité d'une rencontre avec le Christ par la découverte de l'Évangile ;
- manifester les liens entre l'Évangile et la vie des jeunes ;
- développer le sens critique, l'usage de la raison et le discernement nécessaires à une foi libre, solide et intelligente ;
- proposer des espaces de parole où chaque jeune puisse être écouté avec bienveillance ;
- ouvrir chacun à une démocratie authentique, dans le souci de la personne humaine et du bien commun ;
- aider les jeunes chrétiens, avec les familles, à prendre leur place dans l'Église diocésaine, et favoriser la liberté des non chrétiens pour qu'ils puissent vivre leurs propres convictions.

### **3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET PASTORAL**

#### **3.1. Formation des différents acteurs**

L'annonce du Christ auprès des jeunes implique une formation de tous les acteurs quelles que soient leurs fonctions. Cette formation a des dimensions diverses : biblique, théologique, philosophique, pédagogique. D'ailleurs, la formation initiale des professeurs les situe dans ce cadre pastoral où ils seront amenés à exercer<sup>5</sup>.

Afin de mieux accompagner chaque élève avec respect et bienveillance, PCH s'attache à connaître son milieu socioculturel et son parcours, sans intrusion ni indiscretion. Cette meilleure connaissance permet d'écouter, d'accueillir et de comprendre ce que les jeunes expriment de leur vie scolaire, culturelle, spirituelle et sociale. Elle favorise ainsi des propositions ajustées à leurs questionnements.

La prise en compte du contexte social, de l'environnement paroissial et du public accueilli sont autant d'éléments qui permettent d'adapter au mieux la réponse de PCH aux besoins changeants des familles, tout comme l'adaptation de sa structure aux personnes qu'elle accueille.

---

<sup>5</sup> Cf. SEC, art. 86.



### **3.2. Pédagogie pastorale**

La place donnée à la Parole de Dieu, la Bible, est centrale dans les propositions pastorales. Elle permet à tous de découvrir l'amour de Dieu et le salut donné aux hommes en Jésus-Christ. Elle éclaire les choix et la mise en pratique de la vie chrétienne.

De même, l'initiation à la prière, la proposition et la célébration des sacrements, l'éducation à l'intériorité, permettent à chacun d'engager et d'expérimenter une relation intime avec Dieu.

En complément des enseignements, il est proposé à tous de rencontrer et d'entendre des témoins de la foi engagés dans le monde. Les jeunes font l'expérience du débat en apprenant à s'écouter les uns les autres, à argumenter, à accueillir des idées différentes, à relire leur vie et leurs actions.

PCH propose à tous des services et des actions caritatives concrètes qui permettent de se découvrir capables d'agir et de prendre ainsi sa place dans le monde et dans l'Église.

Par la diversité de sa communauté éducative, l'implication de chacun, la qualité des relations et des célébrations, PCH se veut être signe prophétique de l'Église vivante et missionnaire au cœur du monde.

### **3.3. S'aimer et s'ouvrir aux autres**

Tout éducateur s'appuie sur le principe fondamental que chaque jeune est une personne sacrée : il a des besoins pour grandir, il est unique et donc infiniment respectable comme personne dans toute son intégrité physique et affective, morale et spirituelle. C'est pourquoi, par leurs exemples et leurs paroles, les différents acteurs appellent les adolescents au respect de soi et de l'autre. PCH est ainsi un lieu où chacun peut faire naître et développer des amitiés fidèles, sincères, durables et solides.

En accueillant les attentes des jeunes, en leur proposant de s'engager concrètement au service des autres, il leur est donné de s'ouvrir à des réalités humaines, économiques et sociales et d'exercer leur charité évangélique. Leur dignité et leur capacité à agir dans la société est reconnue. À l'image du Christ, ils découvrent la joie de servir les hommes, à commencer par les plus pauvres.

### **3.4. S'engager pleinement**

Pleinement membres de la Communauté de PCH, les jeunes sont souvent invités à y prendre des responsabilités, par l'implication dans l'organisation matérielle, par l'animation et l'encadrement de temps forts, par l'annonce de la foi auprès des plus jeunes. Ainsi, chacun, par les compétences et l'expérience qu'il acquiert, peut prendre confiance en lui, se découvrir attentif et utile aux autres.



En plus des activités hebdomadaires habituelles, PCH organise et propose des événements hors du temps scolaire. L'établissement s'appuie pour cela sur des structures d'accueil diverses, laïques ou religieuses, en France comme à l'étranger, afin de permettre à tous de vivre un temps de retraite, de découverte, de formations, dans le respect des valeurs fondamentales développées dans ce projet.

Dans la mesure de ses possibilités financières, de la solidarité et de la générosité de l'APEL, PCH souhaite pouvoir accueillir et faire participer tous les jeunes à ces activités.

#### **4. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PASTORAL**

##### **4.1. Chef d'établissement**

La responsabilité d'un établissement scolaire catholique est une responsabilité pastorale confiée par l'Église. Elle se traduit par une lettre de mission donnée au chef d'établissement, personnellement responsable également sur le plan civil. Le chef d'établissement est chargé de l'unité de la communauté et de la synthèse à réaliser, dans l'éducation, entre la culture et la foi.

Le chef d'établissement fait en sorte que tous les projets et les structures de l'établissement soient discernés, accompagnés, et relus à la lumière de l'Évangile<sup>6</sup>, en communion avec le diocèse de Paris.

Le chef d'établissement a le souci de l'annonce de la foi, d'une manière particulière en raison de la mission qu'il reçoit de l'Église. Il promet ainsi, au sein de l'établissement dont il a la charge, une animation pastorale adaptée aux besoins des membres de la communauté éducative, et conforme au caractère propre d'un établissement catholique sous contrat avec l'État.

À cette fin, le chef d'établissement constitue une équipe d'animation pastorale. Celle-ci peut comporter des professionnels et des bénévoles. Il recrute et définit les fonctions du personnel de l'établissement, y compris des adjoints et/ou animateurs en pastorale scolaire. Il veille particulièrement à ce que la répartition des tâches n'occasionne pas un cloisonnement de la dimension chrétienne au sein de l'établissement. Il associe autant que possible les prêtres nommés pour le service de l'établissement au recrutement des responsables pastoraux.

---

<sup>6</sup> Cf. SEC, art. 151.



#### **4.2. Adjoint en pastorale scolaire**

La mission des adjoints en pastorale scolaire (APS) est vécue en communion avec les autres membres du conseil pastoral. Ensemble, ils doivent permettre à tous de découvrir l'Évangile de Jésus-Christ, de vivre une expérience de communauté chrétienne et de grandir dans la foi catholique. Le travail en équipe, la réflexion, l'organisation et la communication sont indispensables pour accueillir au mieux les jeunes, leurs familles et les personnels de l'établissement.

Cette mission se vit dans l'écoute, le dialogue, le respect de la responsabilité de chacun, en collaboration avec les autres salariés, bénévoles ou prêtres. Comme participation à la mission pastorale du chef d'établissement, l'activité des APS a lieu dans l'esprit de la communion ecclésiale. Tout en étant un travail nécessitant des capacités professionnelles, au sein d'une institution régie par le droit du travail, la mission de l'APS est aussi considérée comme un service d'Église pour<sup>7</sup> :

- favoriser la prise en compte de la dimension pastorale dans toutes les activités de l'établissement ;
- être force de proposition et acteur de leur mise en œuvre ;
- inscrire les actions de l'établissement dans le cadre des orientations pastorales diocésaines.

#### **4.3. Aumônier**

Le prêtre est ministre ordinaire de la communion : dans un esprit de service, il rend visible l'unité de l'établissement avec l'Église locale et contribue à maintenir un regard pastoral élargi. Le chef d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire trouvent auprès de l'aumônier aide et soutien, pour l'exercice de leur responsabilité dans l'animation pastorale.

Envoyé auprès du chef d'établissement par l'archevêque de Paris pour soutenir l'apostolat d'une communauté éducative, le prêtre partage fraternellement les joies, les difficultés et les aspirations de chacun. Par sa présence, il manifeste à la communauté éducative qu'elle participe à la vie d'une communauté ecclésiale plus vaste en inscrivant son action dans la mission de l'Église. Témoin de la foi, de l'espérance et de la charité de l'Église, le prêtre encourage l'équipe éducative. Il contribue avec elle à rechercher le sens chrétien de son action et, malgré les difficultés, à accomplir sa mission dans la confiance.

Le prêtre est envoyé pour servir tout autant auprès des adultes (professeurs, personnels et famille) que des élèves. Il veille à l'authenticité de l'enseignement religieux et à l'existence d'une vie chrétienne par la prière et les sacrements.

---

<sup>7</sup> Cf. L'adjoint en pastorale scolaire – Comité national de l'enseignement catholique 2007.



Extérieur à l'organisation hiérarchique de l'établissement, le prêtre joue un rôle particulier auprès des responsables. Dans la confiance et le respect de leurs fonctions, il les encourage à faire preuve d'initiative et de liberté, à accomplir leurs responsabilités avec dévouement, dans un esprit de service.

#### **4.4. Conseil pastoral**

Si la réalisation du projet pastoral relève de la responsabilité de tous, son initiative revient à une équipe dédiée. Elle cherche particulièrement à mobiliser des adultes et des jeunes pour participer à l'animation pastorale. Ce conseil cherche à favoriser la prise en compte de la dimension pastorale dans toutes les activités de l'établissement pour :

- faire de PCH un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique ;
- offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ ;
- mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens nécessaires pour grandir dans la foi ;
- insérer l'établissement et ses activités dans la vie de l'Église locale.

#### **4.5. Autres intervenants**

Deux propositions de la pastorale coexistent au sein de PCH : la catéchèse, qui est destinée aux élèves volontaires, et la culture religieuse, qui appartient au programme obligatoire pour tous les élèves.

La catéchèse est une expérience vivante de la foi<sup>8</sup>. Elle veut permettre aux jeunes de vivre leur foi et de se préparer aux sacrements. Le catéchiste, par l'enseignement, le témoignage, la liturgie et le service, est un homme de la Parole de Dieu. Il a pour tâche d'enseigner le catéchisme aux jeunes, et de leur annoncer l'Évangile, en parole et en acte. Il anime la prière, éveille l'attention à l'égard des pauvres et apporte un soutien de foi. Il entretient de bonnes relations avec les membres de l'établissement non chrétiens. Sa mission première est de transmettre la foi de l'Église. Il veille à s'exprimer avec délicatesse et respect de chacun pour présenter la doctrine catholique. Il rend compte de sa mission à l'APS.

---

<sup>8</sup> Cf. IIIème congrès de catéchèse à Rome – François 2022.



La culture religieuse, quant à elle, offre à tous les élèves un enseignement historique, géographique, littéraire et artistique qui favorise la compréhension du fait religieux en général et du christianisme en particulier. Elle donne ainsi des éléments objectifs, propres à enrichir la culture générale des élèves. Bien qu'elle prenne une dimension différente pour les croyants, la culture religieuse n'est pas une proposition spirituelle. Les intervenants en culture religieuse nourrissent la culture des élèves tout en respectant leurs convictions. Cette proposition s'appuie sur le projet d'unité de l'établissement, afin que les élèves puissent recevoir un socle commun de connaissances religieuses.

---

Ce projet éducatif rappelle les valeurs fondamentales qui donnent du sens aux activités des membres et acteurs de PCH. Il s'inscrit dans la dynamique du projet d'établissement. Pour atteindre ces objectifs et remplir sa mission, l'établissement travaille en lien étroit avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Paris, les aumôneries catholiques des établissements parisiens, publics ou privés, et éventuellement avec toute institution, organisation ou association poursuivant les mêmes buts ou des buts analogues inspirés des mêmes principes chrétiens et catholiques.

Ce document a été rédigé par l'équipe pastorale à Paris, le

Laurence de NANTEUIL, Chef d'établissement.

Béregère NUSSE, Adjointe en pastorale lycée.

Alexis MORAT, Adjoint en pastorale collège.

P. Louis CORPECHOT, Aumônier.

*« Vous valez ce que vaut votre cœur. »<sup>9</sup>*

*Jean-Paul II*

---

<sup>9</sup> Jean-Paul II, Discours aux jeunes de France, 1<sup>er</sup> juin 1980.



### **TEXTES DE RÉFÉRENCE :**

- *Statut de l'enseignement catholique en France – Comité national de l'enseignement catholique (CNEC) 2013*
- *L'adjoint en pastorale scolaire – CNEC 2007*
- *Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement – CNEC 2009*
- *Le projet d'animation pastorale en établissement catholique d'enseignement – Secrétariat général de l'enseignement catholique 2009*
- *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation – Conférence des Évêques de France 2006*
- *L'école catholique au seuil du troisième millénaire – Congrégation pour l'éducation catholique 1997*
- *L'école catholique – Sacrée congrégation pour l'éducation catholique 1977*
- *Gravissimum educationis – Vatican II 1965*
- *Directoire pour la catéchèse – Conseil Pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation 2020*
- *Antiquum ministerium – François 2021*
- *Guide prêtres en établissement scolaire catholique – Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris 2014 (màj 2022)*
- *Note sur la mission des prêtres référents au service des établissements dans l'enseignement catholique – Observatoire Pastoral Région Centre 2005*
- *Les prêtres référents dans les établissements catholiques d'enseignement du Diocèse de Lyon – Direction de l'Enseignement catholique de Lyon 2011*
- *Pacte Éducatif Global (PEG) Vademecum – Congrégation pour l'éducation catholique 2019*
- *Éduquer ensemble dans l'école catholique mission partagée par les personnes consacrées et les fidèles laïcs – Congrégation pour l'éducation catholique 2007*

